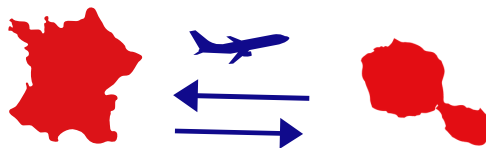


# PROTOCOLE DE CONTRÔLE DES MOTIFS IMPÉRIEUX

Pour les vols depuis le 3 mars 2021



HEXAGONE > POLYNÉSIE FRANÇAISE

**AU PLUS TARD  
6 JOURS  
AVANT LE VOL**

## POUR JUSTIFIER MON MOTIF IMPÉRIEUX



Je me rends sur la plateforme démarches simplifiées



[demosimplifiees.fr](https://demosimplifiees.fr)



Je m'identifie sur la plateforme



Je complète le formulaire en ligne



Je joins les documents justificatifs du motif impérieux



Je joins le justificatif de mon statut sanitaire



Je reçois un accusé de réception de ma demande ne valant pas acceptation par les services du Haut-commissariat



Au plus tard 48H avant mon déplacement, je vérifie l'état de ma demande



### SI MA DEMANDE EST REFUSÉE

Je reçois par mail la décision motivée du Haut-commissariat au plus tard 48H avant mon vol.

Le déplacement sera refusé par la compagnie aérienne et je dois impérativement reporter mon vol.



### SI MA DEMANDE EST ACCEPTÉE

Je présente la "validation" de ma demande directement depuis "démarches simplifiées" onglet "résumé" ou en suivant le lien reçu par mail

Je procède aux autres formalités.